L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 31 JANVIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

Bénéfices de Mme Mounier (le Trouvère), de Mme Jan-Boyer (première de Lakmé) de M. Chauvreau (Guillaume Tell), de M. Duvivier (les Cloches de Corneville).

MME MOUNIER—Nous voici lancés en pleine série de bénéfices; il y en a presque'à chaque grande représentation; et ces sont donnés au profit d'artistes très méritants, non seulement, à cause des talents qu'ils déploient, à chaque soirée ou à chaque matinée, mais, aussi et surtout, à cause de la bonne volonté, du zèle dont ils font constamment preuve.

C'est ce soir, mardi, le tour de Mme Mounier, l'excellent contralto que M. Mangé a eu l'heureuse idée de nous amener—une chanteuse de renom, de talent, qui, depuis le commencement de la saison, a abordé, avec succès, les plus grands rôles du répertoire : La Favorite ; Azucena, du *Trouère* ; Gertrude, de *Lohengrin* ; Ulla, de *Sigurd* ; Fidès, du *Prophète*, surtout le principal rôle de *Samson et Dalila*, qu'elle a créé d'une façon si remarquable.

C'est à elle, on peut le dire, qu'est due, en grande partie, la réussite si franche, si complète, si éclatante de chef-d'œuvre de St-Saëns. Les qualités tout à fait exceptionnelles qu'elle a déployées, dans le duo, le morceau capital de la pièce, eussent suffi à lui assurer l'estime du public, si elle ne l'avait déjà conquise.

Nous espérons bien que le bénéfice d'une artiste aussi sympathique attirera, ce soir, la foule au théâtre de la rue de Bourbon.

A cette occasion, la direction donne le TROUVÈRE. Mme Mounier y jouera le rôle d'Azucéna. Les autres seront remplis par les premiers sujets de la troupe: MM. Raynaud, Chauvreau, Hourdin et Mme Lemaître.

MME JAN BOYER—Demain, mercredi, représentation extraordinaire—première d'une œuvre tout-à-fait inconnue à la Nouvelle-Orléans—*Lakmé*— au bénéfice de Mme Jan Boyer. Une nouveauté, oui, certes, et la bénéficiaire mérite bien cette petite distinction.

C'est une des plus heureuses acquisitions de la direction ; une de ses plus brillantes, de ses plus utiles, en même temps qu'une de ses plus modestes pensionnaires. Sa voix, gracieuse au possible, et sa méthode, à peu près irréprochable, ont fait assez de plaisir au public et lui ont arraché assez d'applaudissements, pour qu'il nous paraisse nécessaire d'insister sur ses nombreuses qualités.

Au plaisir de faire fête à une bonne et consciencieuse artiste se joint celui d'entendre une œuvre charmante, *Lakmé*, la plus heureuse inspiration d'un des plus fins compositeurs de l'école moderne française.

Sujet oriental, traité de main de maître, par un compositeur qui a su donner à la musique une véritable couleur locale.

Nous donnerons, demain, une légère idée de sa pièce ainsi que la distribution des rôles.

Ajoutons que cette représentation est une des trois soirées que les actionnaires du théâtre ont accordées à M. Mangé, en compensation des pertes qu'ils faites, cette saison.

Voici la distribution des rôles dans *Lakmé* :

Gerald	MM. Gluck
Nilakkata	Hourdin
Frédéric	Delteil
Hadji	Cotelier
Un Domben	Rossi
Lakmé	Mmes Jan-Boyer
Mollika	Nazati
Mistress Benson	Urbain
Miss Rose	Bondues
Miss Ellen	Mlles Saint

Vers la fin de l'opéra, grande marche—grand ballet—costumes complètement nouveaux, venant de Paris et sortant des ateliers des meilleurs costumiers de France.

M. DUVIVIER.—Jeudi matin, en matinée, bénéfice de M. Duvivier et représentation des *Cloches de Corneville*. M. Duvivier est un des favoris du parterre des dimanches soir : artiste plein de rondeur, de bonhomie et d'entrain, décochant le trait fort lestement et piquant agréablement la chansonnette. A l'occasion de son bénéfice, M. Duvivier jouera le rôle de Gaspard, un des plus beaux et des plus difficiles du répertoire de l'opérette.

M. CHAUVREAU.—Enfin jeudi soir, pour le bénéfice de M. Chauvreau, premier baryton, *Guillaume Tell*. Nous n'insisterons pas, aujourd'hui, sur les titres nombreux de M. Chauvreau à la bienveillance du public. Nous en reviendrons, demain, sur ce sujet, et nous donnerons une légère esquisse du nouvel opéra comique *Lakmé*, qu'on jouera, le même soir.

—Résumé : Ce soir pour Mme Mounier, le *Trouère*.

Demain, pour Mme Jan Boyer et la direction, *Lakmé*.

Jeudi matin, pour M. Duvivier, *Les Cloches de Corneville*.

Jeudi soir, pour M. Chauvreau, *Guillaume-Tell*.

Académie de Musique.

Si vous voulez passer une soirée agréable, et vous amuser franchement, allez à l'Académie de Musique voir *Tar and Tar Tar*, pièce extrêmement amusante, jouée par des artistes du plus grand talent véritables. Tous les soirs, belle charmbrée et succès toujours croissant.

Théâtre St-Charles.

Le professeur Carpenter, dit le Roi des Magnétiseurs, vient d'obtenir, au Théâtre St-Charles, un succès tout-à-fait exceptionnel. On ne s'amuse pas seulement à ses expériences ; on y reste frappé d'étonnement ; on s'y instruit. C'est que ce n'est pas un charlatan, comme la plupart de ceux qui exploitent le mesmérisme ou le magnétisme. Il sait ce qu'il fait, et il le fait bien. On ne regrette jamais d'avoir assisté à une séance du Prof. Carpenter.

Grand Opera House.

Au Théâtre de la rue du Canal, grand spectacle militaire. Déploiement de troupes, manœuvres, pièce à sensation qui a déjà fait triomphalement le tour de l'Amérique et fait florès maintenant au Grand Opera House. Allez y voir *A Fair Rebel* ; vous ne vous en repentirez pas.

L'esprit d'autrefois :

—Quelles sont vos opinions politiques ? demandait-on à Méry.

—Mon Dieu, répondit-il, cela dépend beaucoup de l'homme avec lequel je cause.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Silvestre Blasini vs Louis Tanet.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 17,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Rimont Moral, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 3me jour de février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cond tions—Comptant sur les lieux.

F. A. D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

21 jan—21 24—fév 3

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans No 27 802. Division D.—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commencant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M., et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1893.

Signé N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 janv- 2f and 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVIle de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,764—Division C.—Ordre de Cour.—Mme M. L. Duprée, femme de A. J. Duprée vs A. J. Duprée, son mari, en séparation de biens.—Que la dite cession des biens faite par Mme M. L. Duprée et A. J. Duprée, son mari, soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Leger, notaire en cette ville, commençant le 21 février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ; et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes les procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D RANKIN, Député-Greffier.

13 janv—2f 29 01

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 30 janvier 1893.
Thermomètre de E. A. L. CLAUDEL, Opticien, No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	58	13
Midi	68	18
3 P. M.	68	18
6 P. M.	68	18

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—William Welch à Mlle Clara Moll ; Nathan Lolhaimer à Mlle Dora Gump ; Paul Vanderborre à Mlle Pauline Colligson.

NAISSANCES—Mmes William J. Culer, une fille ; William H Cleveland, une fille ; Joseph Bertel, un garçon ; G. Matranga, un garçon. William C. Faust, une fille ; Adrien Emile, une fille ; C. J Smith, une fille ; Henry Schott, Jr. une fille ; Robert Jackson, une fille ; Alfred Aune, une fille ; George Tell, une fille.

DÉCÈS—John C. Pooley, 74 ans, 100 rue Hagtorp ; Louise Dominit, 15 ans, 64 rue Union ; John Ryan, 57 ans, 407 rue Erato ; Albert Wood Semaine, 8 les ; Elsie Dean 40 ans, 228 Morales ; Mme Elizabeth Grova 52 ans, 61 rue Locust ; Mme Veuve Sarah Moore, 62 ans, 34 rue Annescivitas ; Mme Veuve Helen Wolmann, 92 ans, 430½ rue Sud Remparts ; Mille Bridget McDermott, 32 ans, 100 rue Constance ; Mme Veuve Catherine Fisher, 80 ans, 339 rue Hotorne ; William Roe, 20 ans, Hôpital de marine des Etats Unis.

Cour Suprême.—L'Etat contre B. Chandler. L'affaire est renvoyée devant la Cour Criminelle.

G. W. Ruffin contre Pratt. Rejet de la demande d'appel.

Mme E. M. McQuirk contre O. Marchand. Même décision.

L'Etat contre R. Terrebonne et P. A. Boulet. Jugement confirmé.

J. T. Heyden contre Yale & Bowling. Jugement renversé.

L'Etat contre Angelos Gillroy. Jugement renversé.

R. Murphy contre W. E. Murphy. Jugement confirmé.

L'Etat contre J. Bennett—Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—A. Meyers & frère contre M. Rothschild de New York, pour $13,885.

Cour Criminelle.—D. M. Slocum, le complice de L. A. Gourdain, dans la vente des billets d'une loterie non autorisée, n'ayant pas comparu hier devant la Cour Criminelle, son cautionnement ($500) a été confisqué. Il est en le moment dans le Nord, et comme il doit avoir appris l'arrestation de son associé, il est peu probable qu'il remette jamais les pieds à la Nouvelle-Orléans.

Le cautionnement avait été signé par M. H. Leir.

Section A.

Joe Bell alias Boodle, a comparu hier devant le juge Ferguson sous l'inculpation du meurtre de Jos Griffin, commis le 1er septembre 1892, coin Franklin et Poydras.

A cette date, tous deux se rencontrèrent à l'encognure ci-dessus ; et comme ils étaient fâchés, l'un d'eux ayant interpellé l'autre, ils échangèrent des injures et la rencontre s'est terminé par une rixe d'où Bell sortit vainqueur après avoir tiré d'un coup de revolver son adversaire qui allait le frapper de son couteau. Le jury a été formé comme suit :

J. B. Labarre, M. Levy, A. B. Casanova, P. J. Leland, D. C. Cummings, W. E Schobell, P. J. Haman, Peter A Elizardi, Gus. Cook, P. Alciator, E. Mores, B. Jung.

A 8 heures 30, le jury s'est retiré et après une attente de 2 heures, le juge Ferguson a ajourné la séance à ce matin à 10 heures 30.

En mémoire de M. Blaine—Hier matin, à l'ouverture de la séance de la Cour de Circuit, M. Parkerson, au nom du comité nommé à cet effet, a soumis les résolutions suivantes :

"Les avocats de la Nouvelle Orléans, comme représentants d'une profession libérale, reconnaissent la capacité, les services publics et le patriotisme de J. G. Blaine, et désirant manifester leur appréciation de ce qu'il a accompli et les regrets que leur cause sa mort, ont décidé que, comme citoyens américains, ils lui doivent leur reconnaissance pour les longues années passées au service de la nation, services duquel il est résulté beaucoup de bien pour les Etats-Unis et pour la cause du gouvernement civil dans le monde entier.

Résolu en outre, que comme citoyens du Sud, ils lui savent gré de son opposition aux mesures nuisibles à notre section, et reconnaissent son admirable administration du département d'Etat.

Résolu, que comme citoyens des Etats-Unis, ils déplorent avec toute la population de la République la perte de leur illustre concitoyen.

Ils ont résolu enfin d'envoyer à sa famille affligée, l'expression de leur sympathie, avec la pensée—consolatrice pour tous—que James G. Blaine laisse derrière lui un monument impérissable fondé sur la gratitude et l'affection de ses concitoyens, qui dureront aussi longtemps que le patriotisme sera cher aux Américains.

Signé : PARKERSON, Chairman.
N. S Benedict, J. B. Guthrie, Geo. Denégre, B. K Miller, C. F. Buck, E. A. O'Sullivan, L. O'Donnell, Hy Renshaw, O. B. Sansom, J. M. Bonner.

Tentative de suicide.—Dans un accès de jalousie, Neizel Ritter, une locataire du No 20 de la rue Bourgogne, a avalé du laudanum pour se donner la mort. La dose n'était pas toutefois suffisante et elle n'a fait que déterminer un état comateux. La malade a été soignée par les étudiants qui l'ont ranimé, après quoi la police l'a emmenée au troisième poste.

Arrestations.—Hier matin à 8 h., le detective Grabert a arrêté coin Poydras et Baronne, un nommé Jacob Voß, qui s'était enfui de Birmingham, Ala., où il était recherché comme auteur d'un détournement de $150, au préjudice d'un marchand de la ville.

Chute.—Hier matin à 8 heures 15, Archie Johnson, un nègre de 37 ans, qui habit rue Mandeville No 34, est tombé d'une hauteur de 50 pieds en charriant du charbon à bord du steamship *Leonora*, au pied de la rue Espagne. Il s'est cassé la jambe droite.

Association des Barbiers.—Les barbiers de la Nile-Orléans, dont l'association, de bienfaisance existe depuis 1875, ont dansé dimanche soir au Odd-Fellows' Hall, à l'occasion du 17me anniversaire de leur société. Bal fort animé, aux sons d'une excellente musique, dans une salle très soigneusement décorée où avait été servi un lunch appétissant.

Les officiers de l'Association sont :

J Hirn, président ; C. Mandry, vice président ; Hy Spiering, secrétaire aux archives ; Karl M Nebel, secrétaire aux finances ; J. U. Spengler, trésorier, Chas. Mischler, marshal ; Adam Scherer, gardien.

Comité d'organisation.—Geo Hubener, chairman ; Chas. J. Eischler, Anthony Hutty, Constant Mandry, Ernest G. Kokemore.

Comité du bal.—Anthony Hutty, chairman ; Henry Machauer, Joe Mischler, John Hammel, Ferd. Reiger, E. G. Brugler, Ernest G. Kokemore, Aleck Hanck, Geo. Blumestine.

Comité de réception.—John Fuchs, chairman ; Wm. Hauth, Ben Fastering, Adam Scherer, Otto Pott, Wm. Rohlf, Louis Wagner, Chas. Mischler, I. Morphis Jr., E. Destouet.

Eye, Ear, Nose and Throat Hospital.—A la réunion annuelle que viennent de tenir les *Trustees* de cette institution, les officiers suivants ont été élus :

W. B Schmidt, Président.
Col. W. G. Vincent, 1er Vice-Président.
Geo Q. Whitney, 2me Vice Président.
W. R. Stauffer, Trésorier.
J. A. Hinrichs, Secrétaire.
Trustees—Geo. Lhote, F. Pescud, F. Laplante, H. L. Burton, Chas Garvey, W. M. Railley, S. O. Thomas.
Comité de finances—I. Hernsheim, J. T. Hardie, J. Weiss, J. Barkley, G. Q. Whitney.
Comité d'impressions du rapport annuel—MM. J. A. Hincks, Dr W. de Roaldes et Dr McShane.

Audacieux malfaiteurs.—Un genre de crime qui avait été jusqu'ici très rare, mais que malheureusement les malfaiteurs de notre ville semblent vouloir y implanter, mérite d'attirer l'attention de la police et aussi celle de nos habitants, qui plus que jamais doivent veiller eux-mêmes à leur sécurité.

Quels ses protégent et la police les y aident, mais qu'ils ne comptent point uniquement sur elle, car malheureusement elle est numériquement tout à fait impuissante et l'élément turbulent et criminel va prendre le dessus si les mesures ne s'exige la situation ne sont pas prises bientôt. L'uniforme de l'agent de police n'en impose plus au malfaiteur qui brave la loi en se moquant de ses représentants qu'il attaque et maltraite, et quelquefois assassine lorsqu'il se sent en force.

Le crime dont s'était notre intention de parler, est l'assassinat ayant le vol pour mobile. Deux fois déjà, semb'able tentative est restée vaine, mais dimanche matin une troisième beaucoup plus grave a été faite chez Mme O'Sullivan.

Mme O'Sullivan est une épicière qui habite coin Cypress et Magnolia et qui passe pour avoir quelques économies. Celle-ci ont excité la convoitise de quelques mauvais sujets qui dimanche matin entre une et trois heures ont pénétré dans la boutique et de là dans la chambre de Mme Sullivan, après en avoir forcé la porte.

L'épicière s'était à peine réveillée au bruit fait par les malfaiteurs, lorsqu'elle a été frappée par eux sur la tête avec un presse-papier, et renversée sans connaissance sur son lit.

Après s'être emparés d'une somme de $2 50, le seul argent qu'ils aient su trouver, les voleurs ont disparu.

Lorsque Mme O'Sullivan a repris ses sens, elle s'est sentie très faible, mais a pu néanmoins allumer une lampe à la lumière de laquelle elle s'est aperçue qu'elle avait la figure et sa chemise couvertes de sang et que son lit en était inondé.

Effrayée, elle a immédiatement appelé au secours et un nègre du nom de Monroe a appelé par téléphone la voiture d'ambulance. Les étudiants ont trouvé sur le corps de la blessée huit contusions sanglantes et une à la tête. Après lui avoir donné leurs soins, ils l'ont laissée chez elle, mais dans la soirée, son état ayant empiré, son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

Hier elle allait beaucoup mieux, et on avait l'espoir de la sauver.

Si elle en réchappe, ce ne sera pas la faute de ses visiteurs nocturnes qui ont fait leur possible pour la tuer.

Mme O'Sullivan ayant été attaquée dans l'obscurité, et ayant perdu connaissance après le premier coup, ne pourrait pas reconnaître ses assaillants s'ils étaient arrêtés. Dans de semblables circonstances, ils ont 99 chances sur 100 de recommencer à la première occasion.

Arrestation de vagabonds.—La police s'est enfin décidé à obéir aux ordres de son chef et le résultat est l'arrestation de nombreux vagabonds dans tous les quartiers de la ville, mais principalement dans les établissements interlopes au pied de la rue du Canal.

Tué par la chute d'un arbre.—M. A. E. Livaudais, qui habitait au No 407 de la rue Dumaine, a été dimanche, tué par un arbre, près des Rigolets.

Il se trouvait à un campement de chasseurs fondé par lui, et se préparait à partir pour la chasse, lorsque ayant besoin d'une échelle, il songea qu'il y en avait une sous un vieux chêne mort, et alla la chercher. Il l'avait à peine retirée, qu'un craquement se faisait entendre, et le vieil arbre qui n'était maintenu dans une position verticale que par l'échelle, s'abattait lourdement, écrasant sous son poids M. Livaudais.

Le corps a été transporté en ville, rue Dumaine.

M. Livaudais était âgé de 49 ans et était natif de la Nouvelle-Orléans. Il fit ses études au collège du Maryland et s'engagea dans l'armée confédérée au début de la guerre. Il servit dans le 1ème Louisianais sous le général Moulin et se signala par sa bravoure.

Longtemps employé chez MM. H. & R. Bier, il quittait dernièrement le commerce du coton pour fonder un campement de chasseurs près des Rigolets, où il a maintes fois risqué sa vie pour sauver celles de ses semblables, et la commune nauté perd en lui un brave et un honnête citoyen. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

Incendie.—Hier soir à 10 heures 45, un incendie s'est déclaré au No 104 de la rue South Peters, occupé par M. Andrew J. McShane, marchand de peaux et cuirs, et appartenant à M. Abe Meyer.

Le stock qui est assuré pour $18,000 aux compagnies Crescent, Il bernia et à l'agence Bailey a été très fortement endommagé par le feu et l'eau.

L'immeuble a reçu pour environ $500 de dommages couverts par une assurance.

L'alarme a été donnée à la boîte automatique No 10-86, par James Hughes, gardien de la Orleans Manufacturing Company.

A son arrivée, le chef O'Connor voyant que l'incendie allait prendre des proportions inquiétantes, a donné une autre alarme à la boîte No 73.

Accidents.—Hier matin, à 11 heures, à Gretna, un nommé I. Charlton a été renversé par une charrette chargée de graine de coton et a eu une jambe cassée. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

—A 5 heures 30 de l'après midi, un employé du Shakespeare Alms House passait sur une des voiture de l'asile, au coin des rues Baronne et Marengo, quand son cheval a pris peur et il a été jeté à terre, les roues du véhicule lui passant sur le corps. Les étudiants ont été appelés, et il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. Le Dr Miles a déclaré qu'il avait reçu de très graves lésions internes.

Vol.—Un nègre du nom de Henry Poitry s'est plaint à la police qu'il avait été attaqué coin Freret et Jackson par un mulâtre qui lui a volé $2 et une montre en argent.

Les malfaiteurs.—Hier soir vers 11 heures 15, M. J Lauer en se rendant à son bureau No 76 rue South Peters, en compagnie de M. J. R. Young, en a trouvé la porte ouverte.

Il a immédiatement prévenu la police, et en attendant l'arrivée des agents, il a surveillé la porte d'entrée, et a vu sortir un individu qu'il n'a pu arrêter.

Quelques instants après, le caporal Porteous qui avait été informé du fait, est arrivé et s'est mis à la recherche du malfaiteur.

Il a rencontré au coin des rues Poydras et Magasins, un individu aux allures suspectes qu'il a mis en état d'arrestation.

C'est un nommé Oscar Smith alias Hoosier, sur qui on a trouvé six revolvers, dont un chargé.

Malgré les assertions de MM. Lauer et Young, il nie s'être introduit au No 76, et prétend qu'à 10 heures du soir, il se trouvait dans un café-concert de la rue Royale.

De là il dit s'être rendu à bord du steamer *Warren*, ancré au pied de la rue Poydras, et être revenu vers le No 270 de cette rue où il habite.

Le capitaine Journée est allé aux renseignements et a appris que le steamer de ce nom n'est pas dans le port en ce moment.

Smith est un dangereux malfaiteur, bien connu de la police.

Enquête de la Cour.—Le coroner a fait hier soir une enquête au sujet de l'affaire d'Alger.

Le jury a rendu un verdict par lequel il déclare que le nègre Fisher a été pendu par des individus restés inconnus.

Menus faits.—Hier soir, entre 10 et 11 heures, un inconnu a pénétré chez M. W. Russell, No 274 rue Lafayette, et a volé $15. M. Russell était absent et sa femme était couchée, mais elle n'a pas osé crier de peur d'être maltraitée par le malfaiteur nocturne.

—Le Crescent City Athletic Club sera ouvert samedi prochain et les membres offriront à cette occasion une réception à leurs amis.

—Dimanche soir à 10 h. Joe Charles et Joe Griffin, deux nègres, se sont pris de querelle coin Brainard et Philippe et ont échangé plusieurs coups de revolver. Une balle a atteint un passant du nom de W. Coleman, à la main droite.

Il a reçu les soins nécessaires dans une pharmacie du voisinage et Joe Charles qui l'avait blessé, a été arrêté.

Le nez de Boireau peut être, sans exagération, comparé à une tomate.

—Ce n'est certainement pas en suçant de la glace, lui disait un de ses amis, que tu t'es mis le nez dans cet état là ?

—Et pourtant, fit Boireau, j'ai bu du lait pendant une année entière.

—Alors, c'est que tu étais au régime ?

—Non ! j'étais en nourrice !

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,976—Division C—Rousseau, Latour & Cie. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'un réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie. composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Delvaille, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dite pétitionnaires soient suspendues et que Victor Leavy, avocat, soit nommé pour représenter lesdits créanciers dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.

31 janv—3f an 6 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 37,987—Division C.—D. M. Valeton vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire D. M. Valeton, soit convoquée et tenue pardevant E. Bonny, notaire public, en son étude, No 39 rue Royale, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de terminer sur la dite application, pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé : GEO. R. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 janv—3f an 15 fév.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'Affaire du Canal de Panama.

Paris, 30 janvier—La *Libre Parole* publie aujourd'hui le résultat d'une entrevue avec M. Arton dont le nom a été si fréquemment mentionné dans l'affaire de Panama.

Arton a dit que s'il n'était pas arrêté, il y avait des raisons pour qu'il en fut ainsi.

Il porte toujours sur lui du poison dont il n'hésitera pas à faire usage si les circonstances l'exigent.

Il a mis avoir détourné 9 millions de francs et a refusé de révéler les noms de ceux des députés qui ont été corrompus, ajoutant qu'il ne s'y décidera que si la police l'arrête.

Duel Deroulède-Pichon.

Paris, 30 janvier—Les députés Deroulède et Pichon se sont battus à l'épée cette après-midi. M. Deroulède ayant à la séance de samedi, à la Chambre des Députés, appelé M. Pichon le "camarade de lit de M. Herz."

On prétend que Deroulède avait demandé à son témoins ne point consentir aux préparatifs du duel avant que M. Pichon eut expliqué pourquoi cette remarque l'avait offensé.

La rencontre n'a cependant pas été retardée.

Déroulède a atteint Pichon dans les côtes, le blessant assez grièvement, et recevant lui-même une égratignure à la figure.

Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait et les soins nécessaires ont été immédiatement prodigués à Pichon.

Déroulède a été chaleureusement félicité par ses amis.

La révolution Hawaiienne. Opinion des journaux anglais sur l'annexion.

New York, 30 janvier.—W. G. Irwin associé de Claus Spreckels dans la direction d'une plantation de canne à Hawaii, et membre du Conseil de la reine est en ce moment en ville, où il vient d'arriver pour assister au mariage de sa nièce, Mlle Ivers avec M. Robinson.

Il a demandé à son associé des informations au sujet de la révolution, mais ne les a pas encore reçues.

"C'est le moment pour les Etats-Unis, a dit M. Irwin à un reporter, d'agir, et promptement, s'ils désirent obtenir le contrôle des îles Sandwich. Vous pouvez être certain que l'Angleterre ne laisserait pas échapper cette occasion. La nouvelle de la révolution m'a surpris au le calme régnait le 7 décembre, lorsque j'ai quitté Honolulu. Nous avions tellement confiance dans la stabilité du gouvernement mon associé et moi que nous lui avions avancé de l'argent. C'était un bon gouvernement ; la taxe sur les propriétés n'était que de 1 1/2 0/0. Nos fonctionnaires étaient excellents et les fonctionnaires étaient des hommes intègres.

La reine a faibli et a été déposée ; à mon avis, elle a eu tort de ne pas résister."

Londres, 30 janvier—Les journaux anglais discutent longuement la possibilité de l'annexion de Hawaï aux Etats Unis.

L'*Evening Globe*, organe tory, dit que l'annexion peut avoir pour résultat de créer aux Etats-Unis des relations avec l'étranger, contraires à leurs traditions politiques, et pouvant donner naissance à des conflits entre eux et les colonies anglaises.

"L'attitude agressive des Etats-Unis dans le Pacifique, dit le même journal, soulèvera les protestations de l'Australie, que l'Angleterre se verrait obligée d'appuyer. Les affaires s'arrangeront d'elles-mêmes et beaucoup plus vite à Hawaï, lorsqu'on y aura la certitude que les Etats-Unis ne se laisseront pas tenter et ne commettront pas d'injustice."

La *St-James Gazette*, organe tory, dit que le Cabinet agira sagement en ne se hâtant pas de prendre une décision au sujet de la question Hawaienne.

Il ne faut pas s'imaginer que parce que les Etats-Unis ont toujours protégé Hawaï, ils ont plus que tout autre puissance le droit de s'immiscer dans les affaires de ce pays.

L'élément américain dans ces îles, n'est nullement aussi fort qu'on voudrait nous le faire croire.

La *Pall Mall Gazette*, organe du même parti, reste neutre et dit seulement qu'il serait intéressant de voir comment les Américains gouverneraient une colonie.

San Francisco, 30 janvier—On prétend ici que la reine Liliokalani a informé le gouvernement Anglais de ce qui se passe à Honolulu. Ayant connaissance de ce fait, le gouvernement provisoire était anxieux de faire connaître la vérité aux Etats-Unis avant que la version donnée par la reine sur la révolution leur fut connue, c'est pourquoi des délégués ont été envoyés à Washington à bord du *Claudine*.

WASHINGTON.

Les Etats Unis et la question d'annexion de Hawaii

Washington, 30 janvier—Une résolution a été présentée aujourd'hui au Sénat par M. Chandler, (Républicain de New York), dans laquelle il demande au Président d'entamer des négociations avec le gouvernement provisoire de Hawaï dans le but d'annexer les îles aux Etats-Unis comme territoire et de faire ratifier cette mesure par le Congrès.

M. E. White, de la Louisiane, s'étant opposé à cette résolution, la discussion en a été remise à plus tard.

Sacramento, 30 janvier.—Les représentants de la Californie au Congrès ont reçu avis d'user de tous les moyens honorables en leur pouvoir, pour obtenir l'annexion des îles Hawaïl. La résolution qu'ils ont reçu à cet effet a été référée au comité.

Washington, 30 janvier.—On prétend que la Grande-Bretagne a donné l'ordre à l'ambassadeur Pauncefote, de protester contre l'intervention des Etats-Unis dans la question de Hawaïl.

Washington, 30 janvier—Il n'est point vrai que le gouvernement des Etats-Unis se montre aussi indifférent qu'on le prétend, à la question de Hawaïl, car la conduite du commandant du "Boston", contre laquelle la Grande Bretagne est sur le point de protester a été approuvée officiellement par le Président et son Cabinet.

On se montre de plus en plus en faveur de l'annexion.

Plusieurs membres du Cabinet se sont montrés désireux d'accepter la proposition, mais comme il faut à la fois l'approbation des pouvoirs législatif et exécutif, ces déclarations ne peuvent être regardées que comme l'expression de l'opinion de simples citoyens.

La question sera discutée sans doute demain par le Cabinet, mais il ne décidera rien, naturellement, si ce n'est les détails de la réception des délégués Hawaïens vendredi prochain.

Au sénat, la majorité des membres du comité des affaires étrangères est en faveur de la domination des Etats Unis sur l'île, mais on ignore sous quelle forme.

On attend anxieusement l'arrivée des délégués, et d'ici là, les sénateurs discuteront en comité la question de l'établissement d'un protectorat.

L'opposition qui a été faite au bill de M. Chandler est moins attribuable au désir de le voir rejeter qu'à la crainte que l'on avait que les adversaires du anti-option bill n'obsèdent pas le temps d'expliquer leurs objections, car ce bill devait être en effet discuté pendant cette séance.

M. Dolph, membre du comité des affaires étrangères, a dit que les Etats-Unis attendaient depuis 50 ans cette occasion, et que maintenant qu'elle s'offrait de façon à ne soulever aucune difficulté, il ne voyait pas pourquoi ils hésiteraient. Ceux, a dit M. Dolph, qui reculeront devant ce devoir qu'ils ont à remplir envers le pays, ne sont pas dignes de siéger au Congrès. Je suis certainement partisan du contrôle de ces îles par les Etats-Unis.

M. Hiscock, un autre membre du comité, a dit que le gouvernement devrait interdire à toute autre puissance de se mêler à cette affaire. C'est une question qui nous concerne exclusivement. Je suis par-dessus de l'établissement d'un protectorat sur ces îles qui nous permettront de prendre position dans l'océan Pacifique.

Un autre membre du comité a dit que qu'il redoutait, c'est que la question ce d'argent empêchât la Chambre d'agir. A son avis, il importe peu que l'annexion coûte des millions, lorsqu'il s'agit de la sécurité nationale et de l'acquisition d'un territoire qui nous ferait respecter des nations qui ne sont maintenant nos amies que parce qu'il est de bonne politique de l'être.

Le bill de M. Chandler viendra demain matin devant le Sénat.

A la Chambre, les avis sont partagés.

Les funérailles de M. Blaine.

Washington, 30 janvier—Malgré le vœu que M. Blaine avait exprimé, d'avoir des obsèques privées, et le désir de sa famille qu'elles fussent telles, l'immense intérêt qu'on lui témoignait a en changé le caractère. Les barrières imposées au public ont été franchies et nombreuses ont été les démonstrations faites en l'honneur du défunt.

Les hommes les plus éminents de la nation étaient réunis autour du cercueil. Les affaires ont été complètement suspendues à Washington pendant les funérailles, et la présence du Président, et des juges de la Cour Suprême, des membres du Cabinet, du Congrès et du corps diplomatique, ne disait pas plus éloquemment que la foule compacte qui dans un silence respectueux était massée sur le parcours du cortège, de quelle popularité jouissait le grand homme d'Etat.

Dans le salon où M. Blaine reposait dans son cercueil en bois de cèdre, les fleurs avaient été amoncelées et l'appartement était de beaucoup trop exigu pour recevoir les nombreux et distingués visiteurs qui avaient été invités par la famille.

Les cérémonies qui ont eu lieu à la maison mortuaire ont été d'une extrême simplicité

Avant 10 heures, les invités se sont réunis dans le salon où des sièges n'avaient été réservés que pour le Président et la famille du défunt.

Les prières du service presbytérien ont été dites par le Dr. Hamlin, puis le cercueil a été fermé et porté jusqu'au corbillard au milieu d'un silence solennel.

Les invités et la famille ont alors quitté la maison que vient de visiter l'ange de la Mort, et le cortège s'est mis lentement en marche pour l'église Presbytérienne du Covenant, que fréquentait M. Blaine.

Washington, 30 janvier—Il était exactement midi, lorsque l'orgue a solennellement annoncé l'arrivée du cortège à l'église. Celle-ci était merveilleusement décorée de plantes tropicales et d'une variété infinie de fleurs groupées en écussons, en couronnes, en guirlandes, et sous la profusion desquelles les murailles de l'église disparaissaient.

A 12 h. 40, le service étant fini, le cercueil a été de nouveau placé sur le corbillard, toutes les personnes présentes se tenant debout sur son passage.

On a remarqué à ce moment que Mme Blaine n'était pas à l'église. Au milieu de tant de personnes voilées, on ne s'était pas jusque-là aperçu de son absence, mais l